ARI ALSACE
AGENCE RÉGIONALE DE L'INNOVATION

L'ALCHIMIE D'UN SUCCES...

AVEC : Rhenovia Pharma

L'entreprise Rhenovia Pharma a finalisé un partenariat avec des acteurs allemands et suisses pour la mise en œuvre d'un projet d'innovation dans le traitement de la maladie d'Alzheimer. Un projet d'envergure, qui a nécessité l'intervention de fonds européens, par le biais du programme Eurostars™. Cette PME dynamique a fait appel à la Mission Europe de l'ARI Alsace pour l'assister dans cette démarche, et écrire l'histoire d'un succès très prometteur.

RHENOVIA, L'ARI ALSACE ET EUROSTARS™

En 2007, Rhenovia souhaitait développer son projet de patch dans le traitement de la maladie d'Alzheimer ; cependant, elle ne disposait pas de la totalité de la capacité technique. De surcroît, des financements complémentaires étaient indispensables à cette entreprise nouvellement créée.
En relation avec l'ARI Alsace, Rhenovia fait appel à la Mission Europe pour l'aider à structurer ce projet. Le partenaire dont ils ont besoin est identifié : l'entreprise suisse Portmann Instrument AG. L'Institut Fraunhofer de Freiburg et l'Université de Bâle figureront parmi les sous-traitants du projet.

«INITIER LA CONFIANCE, SANS QUOI RIEN N'EST POSSIBLE...»

Pour Rhenovia, trois éléments ont été déterminants dans le succès de cette démarche :

- Tout d'abord, l'assistance de l'ARI Alsace pour le choix du programme européen à retenir. Une aide précieuse qui a débouché sur le choix d'Eurostars ™, un programme à l'époque nouveau, suffisamment simple, permettant des consortiums de petite taille ;
- Ensuite, la rédaction du projet au niveau du consortium européen : une étape bien complexe ;
- Enfin, tout au long de la démarche, l'ARI Alsace a facilité les contacts, géré les relations avec les autorités suisses et allemandes, organisé des rencontres qui ont grandement facilité les démarches.

LE PROGRAMME EUROSTARS™

eurostars™

Il a pour vocation à soutenir les PME de haute technologie ayant un fort potentiel de croissance grâce à des projets en partenariat européen.
Les projets sélectionnés sont financés par la Commission européenne et par les états dont les partenaires sont issus.

Qui peut déposer un projet ?
Toute PME au sens communautaire (effectif de 250 personnes maximum) qui consacre au moins 10% de ses dépenses à la R&D ou qui emploie au moins 10% de son personnel en R&D. L'entreprise doit également participer à au moins 50% du coût total du projet. Il n'y a pas de thématique imposée.

Quels sont les projets concernés ?
Leur durée doit être au maximum de 36 mois, ils doivent impliquer au moins deux entités distinctes de deux pays membres d'Eurostars™ (il y en a 33) et déboucher sur un produit, procédé ou service commercialisable dans les deux années qui suivent leur achèvement.

Quand concourir ?
L'appel à projets est ouvert en continu avec deux dates limites par an.

+ D'INFOS : www.eurostars-eureka.eu

L'ENTREPRISE

Créée en 2007, Rhenovia Pharma compte aujourd'hui un effectif de 20 personnes. Elle apporte une véritable innovation - voire une révolution - dans l'approche de la biologie et de la recherche et développement de médicaments. Sa spécificité ? L'introduction du numérique dans la compréhension de phénomènes biologiques ou pathologiques complexes par le développement de plateformes de biosimulation de la transmission nerveuse.

+ D'INFOS : www.rhenovia.com

LE PROJET

"Notre dernière innovation est la réalisation d'un timbre transdermique (patch) capable d'administrer plusieurs médicaments de manière contrôlée en temps et en quantité grâce à un micro-ordinateur positionné dans l'épaisseur d'un timbre de la dimension d'une carte de crédit. Les médicaments sont libérés par un programme informatique qui gère des flashes lumineux contenus dans la paroi du timbre qui agissent sur des nanoparticules qui vont à leur tour « délivrer » les principes actifs à l'endroit fixé". Ce timbre tout à fait innovant va permettre un traitement individualisé, ajusté à chaque patient.

Bon à savoir avant de vous lancer
L'expérience des uns peut parfois servir aux autres.
Ainsi, Rhenovia recommande :

- Assurez-vous tout d'abord que votre projet et votre entreprise répondent bien aux conditions de ce programme ;
- Dès le départ, évaluez le risque de concourir :
- Soyez particulièrement vigilant à l'aspect "propriété intellectuelle", notamment dans le partage d'informations avec des partenaires ;
- Enfin, il s'agit d'un concours ! Il ne faut rien laisser au hasard dans le montage du projet et soigner le sujet proposé... mais il faut surtout être meilleur que les autres et avoir la "Gagne" !!!

L'ARI, LE PARTENAIRE DES ENTREPRISES INNOVANTES

L'Agence Régionale de l'Innovation Alsace (ARI Alsace) est l'expert public de l'innovation en Alsace, porte d'entrée et partenaire des entreprises pour leurs projets d'innovation. Ses missions consistent à aider les entreprises à structurer leurs projets, les orienter et faciliter leur accès aux dispositifs d'aide publique régionaux, nationaux et européens.

Via sa mission Europe, l'ARI Alsace est aux côtés des entreprises du territoire pour les aider à intégrer l'Europe dans leur stratégie de développement.

Elle propose aux entreprises un accompagnement personnalisé pour :

- identifier le programme européen de financement le plus adapté pour leur projet innovant,
- identifier les partenaires européens : entreprises, partenaires publics, laboratoires, pour la réalisation du projet,
- aider à la préparation du dossier notamment pour l'explication des procédures et l'intermédiation avec les autorités françaises et européennes.

L'expertise de l'ARI Alsace est neutre, réactive, confidentielle et gratuite.

Agence Régionale de l'Innovation Alsace
Parc d'Innovation - 9, bld Gonthier d'Andernach - F-67400 ILLKIRCH
Tél : 03 88 65 54 68 / Fax : 03 88 65 54 67 / E-mail : contact@ari-alsace.eu